



Déclaration des performances

N°. 25016.125.011.0001

Date : 21/06/2013

1. Code d'identification unique du produit type

Nom : **MORTIER-COLLE DE PLOEGSTEERT** Usine : **Sint-Pieters-Leeuw**

2. Numéro permettant l'identification du produit de construction

Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication

3. Usage prévu du produit de construction

Mortier de joints minces performanciels (T) pour le collage de maçonneries verticales constituées de blocs Snelbouw

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant

Cantillana n.v Pontstraat 84 9831 Deurle Belgium

5. Nom et adresse de contact du mandataire

NPD

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances

Système 2+

7. Pour un produit de construction couvert par une norme harmonisée

L'organisme de certification CRIC (numéro d'identification 0965) a réalisé selon le système 2+ l'inspection initiale des installations de l'usine et du contrôle de production en usine et réalise la surveillance continue, l'appréciation et l'évaluation du contrôle de production en usine. le CRIC a fourni le certificat de constance de la conformité du contrôle de production en usine.

8. Pour un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

NPD

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression	M15	EN 998-2 : 2010
Réaction au feu	A1	
Substances dangereuses	Voir FDS	
Absorption d'eau	$\leq 0,40 \text{ kg}/(\text{m}^2\text{min}^{0,5})$	
Coefficient de diffusion de la vapeur d'eau μ	$\mu 15/35$	
Conductivité thermique $\lambda_{10,\text{sec}}$	($\leq 0,83 \text{ W}/\text{m.K}$) pour P=50% ($\leq 0,93 \text{ W}/\text{m.K}$) pour P=90%	
Durabilité (résistance au gel/dégel)	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier	
Résistance initiale au cisaillement	$> 0,3 \text{ N}/\text{mm}^2$	
Teneur en chlorure	$\leq 0,1 \text{ M.}\%$	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

(Nom et fonction)

Frédéric Stadsbader CEO

(date et lieu de délivrance)

Deurle, 21/06/2013

(signature)